



**Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 183 du 17 janvier 2024 de l'honorable Député Monsieur Mars Di Bartolomeo**

J'aimerais dès lors savoir de Madame la Ministre si elle peut confirmer ces informations, le cas échéant, quelles sont les raisons de ces délais excessifs ?

Par quels voies et moyens le LNS entend-il ramener les délais à un niveau raisonnable évitant aux patients les donnes des situations d'anxiété et permettant une prise en charge rapide et adaptée ?

Il est vrai que ces dernières années, les temps de réponse des examens d'anatomopathologie ont pu être réduits significativement suite à une adaptation continue du nombre de personnel (techniciens de laboratoire, secrétaires et médecins anatomopathologues) aux nombres d'échantillons à traiter. Ainsi, le service d'anatomopathologie emploie actuellement plus de 70 équivalents-temps pleins (ETP) de salariés qui traitent quelques 75'000 échantillons par année (venant de 60'000 en 2017), avec une tendance toujours croissante (environ 6% par année sur les deux dernières années). Ceci représente actuellement environ 310 échantillons de patients par jour qui donnent lieu à 1'250 lames de microscopie à examiner par jour. Environ 10% de ces cas sont considérés comme médicalement urgents et sont traités prioritairement.

Cependant depuis le début de l'année 2023, la Direction du LNS a pu à nouveau constater une augmentation progressive des temps de réponse. Ainsi le temps moyen de réponse, tout type d'échantillon confondu, est passé de 8.7 jours en novembre 2022 à 13.8 jours en novembre 2023, avec deux pics à 17.8 et 18 jours en mars et juillet. Cette détérioration est constatée pour les pathologies du sein (essentiellement pour les pièces opératoires où le délai de réponse moyen est de 15 jours, moins pour les biopsies de diagnostic initial qui sont traitées prioritairement et où le temps de réponse moyen reste sous les 5 jours) et pour certains autres organes.

D'un point de vue du personnel, le nombre d'anatomopathologues est passé de 18 ETP fin 2021 pour atteindre 23,20 ETP (+29%) en novembre 2023, le nombre de techniciens de laboratoire est passé de 31 à 36,90 ETP (+19%) dans la même période et le nombre de secrétaires médicales est resté quasiment stable (11 ETP à 11.90 ETP). A noter qu'en janvier 2024, 6.7 ETP techniciens et 4.9 ETP anatomopathologues sont en cours de recrutement. L'augmentation du personnel suit donc l'augmentation des échantillons et ne peut pas expliquer les retards récents.

Les raisons des délais récents semblent multifactorielles. D'un côté, l'équipement technique tombe régulièrement en panne et nécessite une mise à niveau en fonction de l'innovation technique dans le domaine. D'un autre côté, la digitalisation du département et l'organisation générale du travail doivent certainement être revues à la lumière du nombre croissant d'échantillons à traiter. Dans ce contexte a été réalisé récemment, sur initiative de la Direction du LNS, un audit externe des processus de travail qui guidera la réorganisation du département, et impactera aussi la mise à jour des documents d'accréditation du laboratoire.

Il faut aussi noter que suite à la mise en œuvre de la nouvelle convention collective en 2023, le nombre de jours de congé a augmenté de 4 jours par salarié, ce qui équivaut à une réduction de temps de travail significative pour le département (environ 300 journées de travail). Finalement, contrairement



aux années précédentes, il n'a pas été constaté de diminution de demandes d'examens de la part du secteur médical pendant les mois d'été en 2023.

En pratique, afin de remédier rapidement à la situation, le Conseil d'administration – sur proposition de la Direction – a considéré les solutions suivantes:

1. Autorisation transitoire de prestation d'heures supplémentaires par l'équipe en place, par exemple en travaillant les samedis.
2. Autorisation transitoire d'un recours à l'outsourcing de certains échantillons à des laboratoires accrédités qui garantissent une réponse dans des délais selon des standards internationaux.
3. Achat d'un équipement robotisé pour la préparation des lames (coupes des échantillons et coloration). Cet achat a été avisé favorablement par la commission permanente du secteur hospitalier (CPH) en décembre 2023 et la mise en service de l'appareil est prévue pour février 2024. L'équipement permettra une préparation plus efficace des lames et prendra en charge de façon automatisée environ 400 lames par jour, soit un tiers de la production journalière.
4. Réorganisation, standardisation et optimisation continue des processus de travail à l'intérieur du département d'anatomopathologie.
5. Augmentation de la spécialisation des anatomopathologues en fonction des organes, en créant des équipes multidisciplinaires techniciens/anatomopathologues autour de certains domaines thématiques. Ceci est d'ailleurs en ligne avec une proposition du Plan national Cancer 2.
6. Intensification de la digitalisation et de l'automatisation du département. Ainsi la transmission des demandes d'examen et des résultats se fera à terme de façon entièrement digitale, ce qui engendra de nouveaux gains de temps.

La Direction et le chef de département concerné ont été chargés de l'exécution de ces mesures. Le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale suivra de près la mise en place ainsi que les résultats de ces mesures à travers ses représentants aux séances mensuelles du Conseil d'administration du LNS.

Luxembourg, le 5 février 2024

La Ministre de la Santé  
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine DEPREZ